

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007  
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation



N° CP 8e/68-04

Séance du 13 JUL 2007

LUDOVIC LIONS

# Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission Permanente

## POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTION A L'ASSOCIATION EDUC'ENVIA 68, EN 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>c</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des collèges et des actions éducatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 000 € à l'association EDUC'ENVIA 68, au titre de l'année 2007. La dépense correspondante sera prélevée au chapitre 65, nature 6574, fonction 28 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions